

## Axe 2-8 Participation à l'élaboration interprofessionnelle d'un programme d'ETP ou coordination d'un programme

### Type d'action :

Action de Démarches collectives sur un territoire

### Critères de validation de l'action :

- Programme validé par une ARS

### Périodicité :

1 maximum par période de certification

### Catalogue :

Sans objet

### Labellisation :

Labellisation de fait

### Traçabilité de l'action et SI :

Télécharger sur le site de la certification l'attestation de l'organisme ou du responsable du programme avec la validation d'une ARS

### Références de l'action :

#### - HAS :

Éducation thérapeutique du patient (ETP) : [https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp](https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp)

Éducation thérapeutique du patient. Comment la proposer et la réaliser : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp\\_-\\_comment\\_la\\_proposer\\_et\\_la\\_realiser\\_-\\_recommandations\\_juin\\_2007.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp_-_comment_la_proposer_et_la_realiser_-_recommandations_juin_2007.pdf)

#### - Réglementaire :

Éducation thérapeutique du patient : articles L1161-1 à L1162-1 du CSP

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coor

#### - Autres :